# Le sort de notre escadre à Alexandrie

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

sure comportant le passage des navires français par le Canal de Suez vers un port convenu d'asile sûr et éloigné pour la durée de la guerre ; soit aux Etats-Unis, soit dans tout autre république américaine, avec la garantie de la restitution des navires français à la France à la fin de la guerre.

Le président estime que cette proposition est dans l'intérêt de la France. Si toutefois, cette offre de la part des Etats-Unis n'est pas acceptée par le Gouvernement français, le Gouvernement britannique qui en est averti serait naturellement justifié en donnant ordre aux navires français de traverser le canal de Suez et, s'il n'était pas donné suite à cet ordre, il serait justifié à procéder à la destruction de ces navires, afin d'éviter qu'ils ne tombent aux mains de l'ennemi.

Le président espère que cette proposition raisonnable pourra être acceptée pour l'honneur de la France ».

M. Pierre Laval fit aussitôt observer au chargé d'affaires américain que cette note était conçue **en des termes à ce point inacceptables que le Gouvernement français était fondé à croire qu'elle ne constituait pas la réponse à l'aide-mémoire qui avait été remis le 2 juillet au chargé d'affaires d'Amérique et qui contenait les réponses des gouvernements allemand et italien.** Donc avant de donner à cette note la réponse qu'il convenait, il priait M. Tuck de bien vouloir interroger le département d'Etat à ce sujet.

Le 5 juillet, M. Tuck déclarait à M. Pierre Laval, d'ordre de son Gouvernement, que la note américaine du 3 juillet avait été, en effet, rédigée et envoyée avant la réception de la communication française du 3, mais que le Président Roosevelt maintenait sa position et confirmait que sa note était conçue dans les termes dans lesquels il souhaitait qu'elle fût remise au Gouvernement français.

**RÉPONSE FRANÇAISE DU 7 JUILLET**

Le 7 juillet, le Gouvernement français répondait à la note américaine du 3 juillet dans les termes suivants :

« Le Gouvernement français avait pris connaissance de l'aide-mémoire américain du 3 juillet concernant l'escadre française qui se trouve à Alexandrie.

Les propositions faites étaient à ce point inacceptables qu'il était fondé à croire comme il l'avait déclaré au chargé d'affaires des Etats-Unis, le 3 juillet, que le Gouvernement fédéral avait dû rédiger ce document avant de connaître la décision prise par les gouvernements allemand et italien de s'en tenir aux stipulations des conventions d'armistice et de n'émettre aucune prétention sur la flotte française d'Alexandrie. Cette décision avait été notifiée au Gouvernement fédéral le 2 juillet.

Par une déclaration orale, le chargé d'affaires des Etats-Unis a fait connaître, le 5 juillet, au Gouvernement français que le Gouvernement fédéral maintenait sa note dans les termes où elle avait été présentée.

Après cette confirmation, le Gouvernement français peut apprécier toute la portée des prétentions du Gouvernement fédéral. **Il déclare les repousser formellement comme contraires à l'honneur et aux intérêts de la France. Le Gouvernement fédéral sait que le Gouvernement français a la légitime préoccupation non seulement de maintenir le pavillon français sur les bâtiments de son escadre d'Alexandrie comme sur tous les bâtiments de sa flotte de guerre, mais aussi d'en assurer lui-même la sauvegarde.**

Il sait également que contrairement aux allégations si souvent répandues en Amérique, le Gouvernement français n'a jamais livré ni tenté de livrer aucun de ses bateaux de guerre à des puissances étrangères.

Le Gouvernement fédéral qui a été informé de la décision prise par les Gouvernements allemand et italien, en application des conventions d'armistice, ne peut soutenir que nos navires se trouvant à Alexandrie sont exposés à « tomber entre les mains des forces militaires ou navales allemandes ou italiennes ». La correction autant que la précision des réponses allemande et italienne ne devait pas permettre au Gouvernement fédéral d'adopter une telle attitude offensante vis-à-vis du Gouvernement français.

Si le Gouvernement fédéral était, comme il le prétend, désireux de sauvegarder les intérêts de la marine française, il n'aurait pas refusé, mais il aurait, au contraire, facilité l'appareillage de nos navires d'Alexandrie vers un port français.

Le Gouvernement fédéral en demandant que nos navires de guerre soient dirigés vers un port américain « d'asile sûr » émet une prétention qui est nettement incompatible avec les obligations qui résultent pour la France des conventions d'armistice.

**Le Gouvernement fédéral, d'autre part, en formulant une telle exigence porte atteinte à la dignité de la France. Le Gouvernement français ne peut laisser mettre en doute sa parole au moment où il renouvelle sa résolution de maintenir sous le pavillon français tous ses bâtiments de guerre.**

Le Gouvernement fédéral méconnaît les traditions d'honneur de la Marine française qui entend assurer seule la sauvegarde des navires que la Nation lui a confiés.

Le Gouvernement français constate que le Gouvernement américain déclare considérer comme justifiées la destruction des navires français d'Alexandrie qui refuseraient de se soumettre aux injonctions des forces britanniques.

**Le Gouvernement français tient à marquer une fois de plus l'extrême gravité des conséquences qu'entraînerait tout acte de violence exercé à Alexandrie contre les forces navales françaises.**

Il constate avec peine que le Président Roosevelt ne craint pas de s'associer par avance aux lourdes responsabilités de ceux qui, au mépris de l'honneur militaire, envisagent une action criminelle contre une escadre désarmée.

Un nouvel attentat venant après celui de Mers-el-Kébir devrait, au contraire, retentir douloureusement dans la conscience du peuple américain.

La France a droit au respect ».

**NOTE AMÉRICAINE DU 11 JUILLET**

Cependant le 11 juillet, le chargé d'affaires des Etats-Unis, au nom du Gouvernement, remettait au président Laval une nouvelle note, dont le texte suit :

« Le président propose que si le gouvernement français consent à ce que les bâtiments de guerre français qui se trouvent actuellement à Alexandrie se retirent par le canal de Suez, le gouvernement des Etats-Unis, d'accord avec le gouvernement britannique, leur accordera libre passage jusqu'à La Martinique où ils ne seront utilisés ni par le gouvernement des Etats-Unis, ni par celui de la Grande-Bretagne, mais où ils seront immobilisés pour la durée de la guerre, dans les mêmes conditions que les bâtiments de guerre français qui se trouvent actuellement à Fort-de-France, avec l'assurance qu'à la fin de la guerre ils seront restitués au peuple français.

Les gouvernements des Etats-Unis et de Grande-Bretagne sont d'accord sur la question de la relève périodique et du rapatriement des équipages, après leur arrivée à La Martinique, dans les mêmes conditions que celles qui auraient été appliquées si les bâtiments étaient restés à Alexandrie.

Le président propose que cet arrangement soit conclu sans égard à l'imminence ou non de la chute d'Alexandrie, étant donné que de toutes façons ces bâtiments seraient exposés au danger d'attaque de l'ennemi.

Etant donné que ces bâtiments ont, depuis le début occupé une situation spéciale et que cette situation est maintenant précaire, ils ne tombent pas sous les stipulations exécutoires des conventions d'armistice et en conséquence l'arrangement suggéré ne pourrait être considéré comme entraînant violation de ces conventions ».

Aussitôt après avoir pris connaissance de ce document, le président Laval déclarait à M. Tuck que ces nouvelles propositions du gouvernement des Etats-Unis étaient comme les précédentes et pour les mêmes raisons inacceptables.

**RÉPONSE FRANÇAISE DU 13 JUILLET**

Le 13 juillet, la réponse écrite du gouvernement français à la note américaine du 11 était remise au chargé d'affaires des Etats-Unis dans les termes suivants :

1) La nouvelle proposition formulée par le président Roosevelt dans sa note du 11 juillet ne peut être acceptée. **Elle est incompatible avec le respect des conventions d'armistice qui stipulent que « tous les navires de guerre se trouvant en dehors des eaux territoriales françaises devront être rappelés en France (Convention franco-allemande, art. 8) dans les ports métropolitains (convention franco-italienne, art. 12).** Si la présence de l'escadre française à Alexandrie au moment de l'armistice n'a pas permis l'exécution immédiate de cette stipulation, il n'en subsiste pas moins pour la France l'obligation de faire rentrer dans les ports métropolitains tous les navires qui ne se trouvent pas dans les eaux territoriales françaises.

Le gouvernement allemand et le gouvernement italien en permettant le retour dans un port français de nos navires d'Alexandrie et **en n'émettant aucune prétention sur ces navires, affirment leur respect des conventions d'armistice, tandis que le gouvernement français, en acceptant la proposition américaine, violerait ces mêmes conventions ;**

2) La nouvelle proposition formulée par le président Roosevelt doit être comme celle qui l'a précédée : repoussée comme contraire à l'honneur et aux intérêts de la France.

Le président Roosevelt ne peut, en effet, sans offenser la nation française, mettre en doute la volonté du gouvernement français de maintenir le pavillon français sur tous les bâtiments de guerre. C'est au gouvernement français seul qu'il appartient d'assumer par ses propres moyens, et notamment par le choix de leur base de stationnement, la sauvegarde de ses navires.

3) Le gouvernement français, en renouvelant sa demande de faire appareiller ces navires d'Alexandrie vers le port français le plus proche, affirme un droit qui ne peut être valablement contesté par le président Roosevelt. En nous refusant ce droit et en exposant ces bâtiments de guerre désarmés à une attaque des forces britanniques, le président Roosevelt assumerait une responsabilité dont le gouvernement français tient une fois de plus à souligner l'extrême gravité ».

C'est dans ces conditions que M. Sumner Welles, ayant fait à la presse des déclarations dont le gouvernement français ne reçut aucune communication officielle, le président Laval a pris la décision de publier les documents échangés entre les gouvernements français, allemand, italien et américain.

## Londres s'en tient à sa décision

Genève 16. — **L'Agence Reuter publie ce soir une information de son correspondant diplomatique annonçant que le gouvernement britannique ne permettra en aucun cas aux navires français retenus à Alexandrie de rester dans ce port après le départ de la flotte britannique et n'autorisera pas l'amiral Godefroy à rallier un port français.**

**« Les milieux officiels de Londres, ajoute le correspondant, soulignent qu'ils ont obtenu le complet accord de Washington sur ce point ainsi que pour toute action britannique ultérieure ».**

### La composition de notre escadre

Vichy, 16. — Les particularités suivantes sont communiquées en ce qui concerne la flotte française internée à Alexandrie :

Le cuirassé « Lorraine » a été construit en 1919 et révisé en 1934. Il a un déplacement de 23.000 tonnes et possède 8 canons de 34 cm., ainsi que 14 canons de 19.6 cm.

Les croiseurs « Tourville », « Duquesne » et « Suffren » déplacent 10.000 tonnes et sont armés de 8 canons de 20.3 cm. Le croiseur « Duguay-Trouin » jauge 7.980 tonnes.

Les torpilleurs « La Fortune », « Forbin » et « Basque », chacun 1.379 tonnes et le sous-marin « Protée » déplace en plongée 2.060 tonnes.

L'EXPOSITION INTERNATIONALE

"LE BOLCHEVISME CONTRE L'EUROPE"

EST OUVERTE AU PUBLIC TOUS LES JOURS, de 10 à 20 heures.

Les visiteurs ont la faculté de circuler dans l'Exposition jusqu'à 21 heures.

## 132e victoire aérienne d'une escadrille italienne

Rome, 16. — *Le Grand Quartier Général des forces armées communique :*

**Dans le secteur central du front égyptien, l'ennemi a violemment attaqué nos positions. Tous les assauts ont été cependant partout repoussés et nous avons immédiatement déclenché des contre-attaques. Nous avons fait plus de 1.200 prisonniers et détruit un nombre imposant de chars blindés. L'aviation a, au moyen d'importantes formations, participé aux combats acharnés et a attaqué les forces ennemies assaillantes ainsi que l'aviation de l'adversaire. Les chasseurs appartenant à la quatrième escadrille d'assaut ont abattu quatre avions. De ce fait, cette escadrille a remporté sa 132e victoire aérienne depuis le début des opérations actuelles en Afrique du Nord. En outre, des avions allemands ont infligé des pertes à la R.A.F. en abattant un Curtiss et un Spitfire.**

**Des avions anglais ont bombardé Bengazi, endommageant quelques maisons et tuant ou blessant environ dix arabes.**

**La D.C.A. a détruit un appareil anglais. L'aéroport de Micabba a de nouveau été bombardé par des formations italiennes et allemandes ; ses installations ont été touchées à diverses reprises. Un de nos appareils ayant participé aux opérations de la journée n'a pas regagné sa base. En Méditerranée, des avions de combat italiens et allemands ont attaqué un croiseur anglais et l'ont endommagé.**

## Dernière minute

# 17 navires, jaugeant 115.000 t. ont été coulés dans l'Atlantique par les sous-marins allemands

**Grand Quartier Général du Fuehrer, 17. — Sur la côte occidentale de l'Afrique, un convoi britannique fortement escorté a été attaqué par des sous-marins allemands. Six navires ont été envoyés par le fond, représentant un total de 38.500 tonnes.**

**D'autres submersibles allemands ont coulé dans l'Atlantique, à l'embouchure du Mississipi et à l'entrée du Canal de Panama dix navires d'un tonnage total de 68.500 tonnes.**

**Enfin, dans l'Océan Glacial Arctique, un bateau de commerce de 7.000 tonnes a été également torpillé et coulé.**

**Ainsi 17 navires représentant 115.000 tonnes ont été détruits sur des théâtres de la guerre maritime séparés les uns des autres par des centaines ou des milliers de kilomètres.**

## LA QUESTION DU TONNAGE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

voie des airs en Angleterre. Peu après son arrivée, il a fait visite à M. Alexander, premier lord de l'Amirauté. Bullitt a déclaré qu'il séjournerait deux à trois semaines en Angleterre et qu'il s'occuperait de questions relatives à la navigation.

### Pour épargner le tonnage

Amsterdam, 16. — Le service d'informations britannique annonce :

Dans le but d'épargner du tonnage, M. Churchill a demandé aux Etats-Unis de suspendre tout envoi inutile vers l'Angleterre, tels que des colis contenant des cadeaux. Le tonnage, quelque minime qu'il soit, doit être affecté à des choses bien plus importantes.

### Nouvelle liste de navires « alliés » coulés

Berlin, 16. — Le D. N. B. apprend de source militaire :

Du côté allemand on publie une nouvelle liste de navires « alliés » coulés depuis le 1er juin 1941 :

« British Resource », 7.209 t. ; « San Florentine », 12.842 t. ; « Bardale », 5.072 t. ; « Calgarolite », 11.941 t. ; « Nagara », 8.791 t. ; « Ulysse », 14.647 t. ; « Ahamo », 8.621 t. ; « Darkdale », 8.165 t. ; « G. S. Walden », 10.627 t. ; « Hardwick Grange », 9.009 t.

### 4 cargos anglo-américains envoyés par le fond

Amsterdam, 16. — Le service d'informations britannique fait savoir que le département de la Marine aux Etats-Unis a annoncé le torpillage d'un cargo américain de tonnage moyen à environ 400 milles de la côte atlantique. Les rescapés ont débarqué dans un port de la côte Est des Etats-Unis.

Madrid, 16. — L'Amirauté américaine communique que des sous-marins ont coulé un navire américain et un vapeur battant pavillon panaméen.

Buenos-Ayres, 16. — On mande de Fortaleza à l'« United Press » que le cargo britannique « Cottone », de 7.000 tonnes, a été coulé.

## La « relève » dépend directement du Chef du Gouvernement

Vichy, 16. — Le « Journal Officiel » publie une loi en vertu de laquelle l'embauchage d'ouvriers pour l'Allemagne dépend dorénavant directement du Chef du Gouvernement, M. Laval ; celui-ci s'est déchargé de ces fonctions sur M. Benoist-Méchin.

### Nouveaux avantages aux ouvriers étrangers en Allemagne

Berlin, 16. — En vertu d'une ordonnance du Ministre du Reich pour le transport des travailleurs étrangers, une réduction de 50 % est accordée sur les réseaux du Reich, de l'Est et du Protectorat, aux ouvriers étrangers se rendant en congé dans leur pays. Des trains spéciaux seront mis à leur disposition.

Les ouvriers étrangers qui, après leur arrivée en Allemagne, ne sont pas dirigés immédiatement vers leur lieu de travail, recevront à l'avenir en vertu d'une ordonnance du délégué général au Travail, pour chaque jour de chômage involontaire une indemnité allant jusqu'au salaire dû pour deux heures de travail.

### GRÈVES AUX CHANTIERS NAVALS DE GIBRALTAR

Algésiras, 16. — A Gibraltar, de nombreux ouvriers occupés aux chantiers navals ont cessé le travail pour protester contre les mauvais traitements et les conditions de travail insuffisantes. Les grévistes ont été arrêtés et condamnés comme déserteurs à des travaux forcés.

## LA GUERRE A L'EST

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

### Le front soviétique entièrement désorganisé

Berlin, 16. — L'agence « D.N.B. » apprend les détails suivants qui complètent le communiqué officiel du haut commandement de la Wehrmacht :

La bataille victorieuse qui se poursuit dans le secteur méridional sur un large front, contre l'ennemi battant en retraite est caractérisée par la supériorité de la valeur combative des troupes allemandes et par le fait que dans tous les secteurs, l'unité du front soviétique a été brisée par les percées allemandes. Même là où l'ennemi disposant de forces importantes, il n'a pas réussi à prendre pied ou à amener sur les lieux des réserves grâce auxquelles il aurait pu espérer fermer les brèches ouvertes par les unités allemandes.

Entre la mer Noire et la steppe, grâce à la percée des unités allemandes rapides, le front ennemi a été tellement désorganisé qu'aux points de percée, les Soviets sont exposés de tous les côtés à la fois aux attaques des troupes allemandes fraîchement arrivées au front.

Il y a lieu de souligner l'activité de l'aviation allemande, qui opérant inlassablement, a causé de graves dégâts aux voies de communication à l'arrière du front soviétique. Les effets de ces interventions sont d'autant plus désastreux pour l'adversaire que les communications existantes dans cette région, tant en ce qui concerne les chemins de fer que les routes, sont rares et plutôt rudimentaires.

### 25 trains militaires bombardés

Berlin, 16. — On communique de source militaire :

Au cours de la journée d'hier, de puissants contingents de l'aviation allemande ont bombardé efficacement des voies ferrées et des gares de marchandises dans le secteur sud du front de l'Est. D'après les informations dont on dispose, 25 trains chargés de troupes, de munitions et de matériel de guerre ont été atteints de plein fouet et gravement endommagés.

Dans ce même secteur, les ateliers et les installations de chemin de fer sur les arrières ennemis ont également subi de sérieux dégâts.

D'autres formations d'avions de combat ont opéré des raids victorieux contre des concentrations de troupes et des colonnes de camions soviétiques dans la zone de Voronej.

D'après les informations parvenues jusqu'à présent onze appareils bolchevistes ont été abattus sur le front de l'Est.

### 446 chars blindés anéantis

Berlin, 16. — Le Haut-Commandement de l'armée communique :

Dans le secteur central du front de l'Est, les troupes allemandes ont remporté des succès considérables au Nord et au Nord-Ouest d'Orel, en refoulant les attaques soviétiques.

Au cours de durs combats qui se sont déroulés du 5 au 13 juillet, les unités de l'armée ont détruit 340 chars blindés ennemis et la Luftwaffe 106. En outre, les bombes d'avions de combat et de Stukas ont endommagé si gravement 174 autres qu'ils n'entrent plus en compte pour les opérations futures. Par ailleurs, les Soviets ont subi des pertes élevées en hommes.

### Les ports soviétiques de la Mer Noire subissent des attaques aériennes

Berlin, 16. — Le Haut Commandement de la Wehrmacht communique :

Au cours de la journée d'hier également, les ports soviétiques de la mer Noire sur la côte du Caucase ont été attaqué par des escadrilles d'avions de combat. Opérant en plusieurs vagues, les avions allemands ont percé la défense des batteries de D.C.A. soviétiques, soutenues par la D.C.A. de navires ancrés dans les ports, et ont lancé des bombes de lourd calibre sur les objectifs visés. Dans le port de Sotchi, un cargo soviétique a été coulé. Des bombes incendiaires et explosives ont d'autre part causé d'importants dégâts aux installations des ports de Novorossijsk et de Tamanskaja.

# Informations Régionales

## LE RAPT MYSTÉRIEUX DE FLOYON

### De graves soupçons pèsent sur l'un des trois individus arrêtés

M. Pécard, Juge d'Instruction à Avesnes-sur-Helpe, a, comme nous l'avons relaté hier, interrogé sommairement les trois étrangers arrêtés dans la région de Valenciennes.

Wzorek Antoine, 35 ans, boucher à Denain, a reconnu avoir été l'amant de la Veuve Gard, née Gabrielle Leneud.

Krawecki Pierre, 38 ans, de Dauchy, était venu à Floyon le dimanche 5 juillet et avait rendu visite à Mme Gard. Il a pu, à son aise, se rendre compte de l'état des lieux. Les soupçons se portent plus particulièrement sur lui, car le ravisseur pour commettre son acte odieux, devait connaître les dispositions de l'habitation. On sait, en effet, que lorsque Mme Gard fut éveillée par les pleurs de la fillette, elle voulut allumer la lampe au-dessus de son lit. Or, il n'y avait plus d'électricité. Elle se rendit alors au berceau et constata qu'il était vide. Elle tourna le commutateur du couloir, mais en vain, le compteur avait été fermé.

On se demande donc si le coupable n'a pas agi pour le compte d'un tiers avec l'intention de prendre l'enfant sans avoir l'intention de lui donner la mort.

Mme Gard, née Leneud, apportait les plus grands soins à ses deux enfants ainsi qu'à la petite Jeannine. Son attitude et son désespoir de la disparition de la fillette qu'elle chérissait font peine à voir. On eut même beaucoup de peine à lui arracher l'enfant de ses bras pour le faire examiner par le docteur et elle eut une abondante crise de larmes.

Quant à Bryj Pintz, 35 ans, d'Haveluy, il semblerait qu'il soit étranger à ce drame et il se pourrait que d'ici peu une décision de mise en liberté soit prise en sa faveur.

Des commissions rogatoires ont été adressées par M. le Juge d'Instruction pour vérifier l'emploi du temps des trois étrangers pendant la nuit du 13 au 14 juillet et c'est seulement après la rentrée de ces commissions rogatoires et après les confrontations des trois individus avec Mme Gard que le juge pourra continuer l'instruction de cette affaire.

## DES COMMUNISTES CONDAMNÉS A DOUAI

Pour menées communistes, la Section spéciale de Douai a condamné : Casimir Domart, à 5 ans de travaux forcés ;

Emile Facon, à 3 ans de prison ;

Auguste Michel à 2 ans de prison ;

Pierre Tahon et Mme Veuve Lefebvre, à 18 mois de prison ;

Jules Delahaye, Arthur Ricart, Louis Caron, Mme Vermeulen, née Longue ; Mme Fromont, née Dequéant ; Mme Veuve Turchy, née Lunas ; Mme Veuve Noyelle, née Leurette ; Georges Hamelin, de Mesnil-les-Ruitz ; Louise Deroeux, 20 ans, papetière à Hénin-Liétard, ont été condamnés à 1 an de prison.

Ces peines sont assorties d'une amende de 7.200 francs.

Casimir Michniewicz, mineur à Mesnil-les-Ruitz ; Alexandre Hennache, mineur à Lens, ont été relaxés.

## PRIX DU LAIT, DU BEURRE ET DES FROMAGES

La Préfecture Régionale communique :

L'application des nouveaux cours du lait, du beurre et des fromages, prévue à l'Arrêté Préfectoral du 11 juillet, prendra date à tous les stades de l'achat, de la vente et de la revente le lundi 20 juillet, à 0 heure. En conséquence, tous les ressortissants du Comité Laitier : Producteurs, industriels, coopératives, ramasseurs, affineurs et commerçants grossistes sont avisés qu'ils devront modifier leurs facturations le 20 juillet en conformité avec l'Arrêté Préfectoral.

**Toutefois, les détaillants devront vendre aux anciens prix leur disponible en produits laitiers. La ration de beurre de juillet devra, de toute façon, être servie au prix de détail maximum de 47 francs le kilo, les grossistes ayant reçu les instructions utiles.**

## INSCRIPTION DES CHIRURGIENS-DENTISTES AU TABLEAU DE L'ORDRE

En vertu de la Loi du 17 novembre 1941, qui fait obligation aux chirurgiens-dentistes et dentistes patentés d'être inscrits au Tableau de l'Ordre pour pouvoir exercer légalement, tous les praticiens de l'art dentaire qui n'auront pas reçu, sous quinzaine, les instructions en vue de leur inscription, sont priés d'adresser leur demande sans délai, au siège du Conseil de l'Ordre, 15, rue de l'Orphéon, à Lille.

## ÉCHOS ET CARNET

**CALENDRIER.** — Samedi 18 juillet. — Soleil : lever à 0 h. 6; coucher à 21 h. 45.

Aujourd'hui : Saint-Camille ; demain : Saint-Vincent de Paul.

## M. Brethenoux nommé directeur adjoint des Services agricoles du Nord

Par arrêté en date du 6 juillet, M. le Ministre de l'Agriculture nomme M. René BRETHENOUX, Directeur adjoint des services agricoles et l'affecte en cette qualité à la Direction des Services agricoles du Nord, en résidence à LILLE.

Depuis près de 15 ans, M. Brethenoux était, à HAZEBROUCK, professeur départemental d'Agriculture et se dépense sans compter pour toutes les questions intéressant l'agriculture : Organismes de défense agricole de la région Dunkerque-Hazebrouck ; conférences ; cours ménagers et Ecoles d'agriculture d'hiver.

En 1909, M. Brethenoux était surveillant répétiteur à l'Ecole d'Agriculture de Wagnonville ; le 1er janvier 1912, il entrait dans l'Administration et en juin 1914, il était reçu au Professorat.

Successivement il fut directeur intérimaire de l'Ecole d'agriculture de Wagnonville, adjoint au D.S.A. à Lille, puis professeur d'agriculture de l'arrondissement de Dunkerque. Il collabora activement dans tous les domaines intéressant sa profession.

Membre du Conseil supérieur de l'Agriculture depuis mars 1935, M. Brethenoux est contrôleur de la défense des végétaux au ministère de l'Agriculture, membre de la Commission Agricole et Hippique de l'arrondissement ; conseiller technique du Syndicat des Producteurs de semences de Pommes de terre des Flandres ; secrétaire et animateur du Syndicat des Planteurs de Houblon des Flandres et du contrôle laitier ; membre de l'Association de la Presse agricole de France.

M. Brethenoux a écrit, en collaboration de M. Vezin, ancien directeur des Services agricoles, un intéressant ouvrage intitulé : « **Principes d'Agriculture pour la région du Nord de la France** ».

Le gouvernement a récompensé ses mérites en le nommant Officier du Mérite agricole, le 2 février 1929 et Officier d'Académie, le 16 juillet 1931.

M. Brethenoux était tout qualifié pour occuper les hautes fonctions qui lui sont à présent dévolues.

Les populations rurales apprendront avec plaisir que M. Brethenoux a demandé et obtenu qu'il lui soit permis de s'entretenir souvent encore avec les groupements de Flandre dont il a su apprécier la ténacité de ses adhérents.

## VERS LES ASSISES

Le 10 janvier dernier, Mme Vve Radeschot, 126, avenue de Dunkerque, à Lille, recevait la visite de quatre individus qui se dirent inspecteurs de police : « Nous venons perquisitionner ! »

La femme surprise les laissa opérer, et les individus qui n'étaient autres que des voleurs, quittèrent les lieux en emportant une somme de 220.000 francs.

Une enquête habilement menée, permit de découvrir les faux inspecteurs de police : Henri Billiau, 27 ans boucher, 23, rue Ampère, à Pérenchies ; Emile Hocedez, 32 ans, mécanicien, 89, rue Dumoulin, à Lambersart ; Germain Romond, 41 ans, estaminetier, rue Vaillant, cour Thomas, 2, à Lambersart, et Achille Thierens, marchand ambulant, rue Ducourouble, à Lille.

Tous quatre, arrêtés, furent conduits au Parquet de Lille. M. Lapeire, l'éminent juge d'instruction, fut chargé de cette affaire. Le magistrat vient de clore l'instruction et d'adresser le dossier à la Chambre des Mises en Accusation. Les quatre gangsters inculpés de vol avec usurpation de fonctions, passeront donc à l'une des prochaines sessions de la Cour d'Assises du Nord.

## L'Exposition « Le Bolchevisme contre l'Europe » aux Actualités

La journée de la Marine en Italie, la fête nationale de la garde marocaine du Caudillo en Espagne, le passage à Berlin du célèbre cirque Sarrasani, l'original spectacle du Tabarin à Paris, une belle exposition de peinture à Vienne, le championnat national de cyclisme sur route en Belgique, sont autant de sujets qu'ont capté cette semaine les divers caméramen de l'agence cinématographique U. F. A.

A Lille, a été inaugurée l'exposition « le Bolchevisme contre l'Europe », dont le succès est sans cesse croissant. Quelques documents photographiques enregistrés sous un angle choisi, permettront à ceux qui n'auront la possibilité de se déplacer au Palais des Beaux-Arts de Lille, d'avoir quand même un aperçu de ce qu'était la vie au « Paradis des Soviets ».

Du front de l'Est, voici quelques vues finales de la grande victoire allemande de Sébastopol. Les bombes des stukas et les obus de l'artillerie lourde déchirent le sol. D'un avion, un opérateur a enregistré d'impressionnantes vues aériennes de la formidable forteresse en ruines. Le Maréchal Von Manstein inspecte les ouvrages détruits de l'ancien fort Maxime Gorki. Enfin, dans Sébastopol même, nous nous faisons une idée exacte de la formidable puissance destructive des nouvelles pièces d'artillerie allemande. Dans le port, gisent de nombreuses unités soviétiques. Et la file des prisonniers s'allonge au long des routes menant vers l'arrière.

D'Afrique, voici des documents très intéressants : le passage de la frontière égyptienne, la prise de Solloum et l'occupation par les forces de l'Axe de Marsa Matrouk. A son poste de commandement, le Maréchal Rommel interroge des généraux anglais prisonniers, tandis que sur la piste passent sans cesse des prisonniers, particulièrement des hommes de couleurs, les « troupes auxiliaires » que Churchill n'hésite jamais à placer aux postes les plus dangereux.

## RÉGLEMENTATION DE LA LIVRAISON DES CÉRÉALES POUR LA CAMPAGNE 1942

A la date du 15 juillet 1942, M. le Préfet de la région de Lille a pris l'arrêté ci-après applicable dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais :

**1. — ÉCHANGE**

**Article I.** — A partir du 1er octobre 1942, la pratique de l'échange des céréales panifiables contre farine ou pain est suspendue dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Les cultivateurs échangistes rentreront à partir de cette date dans le régime commun et recevront des cartes de pain. Durant la période août-septembre 1942, les cultivateurs échangistes pourront bénéficier des avances provisoires prévues pour la campagne 1941-42.

**Article II.** — Le taux de la ration allouée aux producteurs sera revisé avant le 1er octobre 1942.

**2. — LIVRAISON**

**Article III.** — Les producteurs sont tenus de livrer l'intégralité de leur récolte de blé, seigle ou méteil déduction faite des semences à leur organisme stockeur. Ils devront livrer leur orge de printemps et leur avoine dans la limite des contingents qui leur ont été fixés. Le paiement des fermages et des services en céréales panifiables est interdit.

**Article IV.** — Les battages du seigle et de l'escourgeon ou orge d'hiver devront avoir lieu dès la récolte. Les quantités battues seront livrées intégralement et immédiatement aux organismes stockeurs, déduction faite des semences. Dans le cas où le cultivateur aura livré une quantité d'orge supérieure à l'imposition qui lui a été notifiée son imposition en avoine sera réduite dans la même proportion.

**Article V.** — Dans une même commune, il devra être livré au moins, par l'ensemble des producteurs, 5 % de la récolte de blé avant le 31 août 1942. D'autre part, chaque producteur de blé sera tenu de livrer au moins 30 % de sa récolte avant le 31 octobre, 50 % avant le 31 décembre 1942 et le solde avant le 31 mars 1943.

**Article VI.** — Les producteurs de céréales secondaires devront avoir livré au moins 30 % des contingents imposés avant le 31 octobre, 50 % avant le 31 décembre 1942 et le solde avant le 31 mars 1943.

**Article VII** — Les céréales non livrées à ces dates limites pourront faire l'objet d'une réquisition, sans préjudice, des sanctions résultant de l'application des textes réglementant la vente du blé et des céréales.

La peine minima par quintal métrique non livré est fixée à 1.000 francs sans préjudice des sanctions administratives qui pourraient être prises contre les délinquants.

**Article VIII.** — A partir de la campagne 1942-43, les producteurs devront livrer leurs céréales (blé, seigle, méteil, orge et avoine) à un seul organisme stockeur; exception faite pour les producteurs ayant passé des contrats de multiplication avec les maisons de sélection et de semences.

A la fin de chaque mois, les maisons de sélection et de semences devront communiquer par livreur aux organismes stockeurs intéressés les quantités de blé reçues par elles au cours du mois écoulé.

**Article IX.** — Le Comité Départemental des Céréales établira, pour chaque commune, en accord avec les représentants de la Corporation Agricole, une liste des organismes stockeurs habilités à y exercer leur activité. Cette liste, communiquée aux maires, sera portée à la connaissance des intéressés et affichée à la mairie.

**Article X.** — Les producteurs auront jusqu'au 31 juillet 1942, la faculté de choisir leur organisme stockeur sur la liste prévue à l'article 9. Ils sont tenus d'en aviser les Maires pour la date précitée. Ceux qui, à cette date, n'auront pas fixé leur choix seront affectés d'office par le Comité communal prévu à l'article 12, à un organisme stockeur.

**Article XI.** — Avant le 5 août 1942, les maires devront faire parvenir au Comité Départemental et aux organismes stockeurs la liste des producteurs de leur commune établie par organisme stockeur.

**3. — COMITÉ COMMUNAL DES CÉRÉALES**

**Article XII.** — Il est créé, dans chaque commune, un Comité Communal des Céréales composé : du Maire, président, du Syndic et d'un représentant de chaque organisme stockeur travaillant dans la commune, désigné en accord avec la Corporation.

Le Maire, assisté du Comité Communal, devra contrôler les livraisons de céréales de la commune, dont il est responsable. Il procédera, en accord avec le Comité, à toutes les constatations nécessaires.

Il est créé, dans chaque arrondissement un Comité composé : du Sous-Préfet président, de deux représentants de la Corporation et de deux représentants des organismes stockeurs désignés en accord avec la Corporation, par le Comité Départemental des Céréales. Ce Comité sera chargé, sous l'autorité du Sous-Préfet, de suivre l'état d'avancement des livraisons dans l'arrondissement.

**Article XIII** — Les impositions de céréales notifiées à chaque commune par le Comité Départemental sont à fournir obligatoirement par l'ensemble de la commune. Il appartiendra au maire, assisté du Comité Communal des Céréales, de veiller à la bonne exécution de ces prescriptions et de prendre toutes mesures qu'il jugera utiles pour assurer la livraison des céréales dans les délais impartis.

**Article XIV.** — Les organismes stockeurs sont obligés de tenir à jour les fiches individuelles prescrites. Ils doivent veiller à la livraison régulière des céréales et communiquer au Maire une situation mensuelle des livraisons effectuées par les producteurs de sa commune.

L'état des cultivateurs de la commune avec l'indication des quantités de céréales livrées par chacun d'eux et par catégorie (blé, avoine, orge) doit être tenu à jour par le Maire.

NOTA. — Ce communiqué a reçu l'agrément de l'O.F.K. 670.

*En quatrième page :* Suite des résultats du BACCALAURÉAT.

— 28 —

# LA DAME AUX CAMÉLIAS

**Par Alexandre DUMAS Fils**

Je pliai cette espèce de madrigal en prose, et je l'envoyai par Joseph qui remit la lettre à Marguerite elle-même, laquelle lui répondit qu'elle répondrait plus tard.

Je ne sortis qu'un instant pour aller dîner, et à onze heures du soir je n'avais pas encore de réponse.

Je résolus alors de ne pas souffrir plus longtemps et de partir le lendemain.

En conséquence de cette résolution, convaincu que je ne m'endormirais pas si je me couchais, je me mis à faire mes malles.

XV

Il y avait à peu près une heure que Joseph et moi nous préparions tout pour mon départ, lorsqu'on sonna violemment à ma porte.

— Faut-il ouvrir ? me dit Joseph.

— Ouvrez, lui dis-je, me demandant qui pouvait venir à pareille heure chez moi, et n'osant croire que ce fût Marguerite.

— Monsieur, me dit Joseph en rentrant, ce sont deux dames.

— C'est nous, Armand, me cria une voix que je reconnus pour celle de Prudence.

Je sortis de ma chambre.

Prudence, debout, regardait les quelques curiosités de mon salon ; Marguerite, assise sur le canapé réfléchissait.

Quand j'entrai, j'allai à elle, je m'agenouillai, je lui pris les deux mains, et, tout ému, je lui dis : Pardon.

Elle m'embrassa au front et me dit :

— Voilà déjà trois fois que je vous pardonne.

— J'allais partir demain.

— En quoi ma visite peut-elle changer votre résolution ? Je ne viens pas pour vous empêcher de quitter Paris. Je viens parce que je n'ai pas eu dans la journée le temps de vous répondre, et que je n'ai pas voulu vous laisser croire que je fusse fâchée contre vous. Encore Prudence ne voulait-elle pas que je vinsse, elle disait que je vous dérangerais peut-être.

— Vous, me déranger, vous, Marguerite ! et comment ?

— Dame ! vous pouviez avoir une femme chez vous, répondit Prudence, et cela n'aurait pas été amusant pour elle d'en voir arriver deux.

Pendant cette observation de Prudence, Marguerite me regardait attentivement.

— Ma chère Prudence, répondis-je, vous ne savez pas ce que vous dites.

— C'est qu'il est très gentil votre appartement, répliqua Prudence ; peut-on voir la chambre à coucher ?

— Oui.

Prudence passa dans ma chambre, moins pour la visiter que pour réparer la sottise qu'elle venait de dire, et nous laisser seuls, Marguerite et moi.

— Pourquoi avez-vous amené Prudence ? lui dis-je alors.

— Parce qu'elle était avec moi au spectacle, et qu'en partant d'ici je voulais avoir quelqu'un pour m'accompagner. — N'étais-je pas là ?

— Oui ; mais outre que je ne voulais pas vous déranger, j'étais bien sûre qu'en venant jusqu'à ma porte vous me demanderiez à monter chez moi, et, comme je ne pouvais pas vous l'accorder, je ne voulais pas que vous partissiez avec le droit de me reprocher un refus.

— Et pourquoi ne pouviez-vous pas me recevoir ?

— Parce que je suis très surveillée, et que le moindre soupçon pourrait me faire le plus grand tort.

— Est-ce bien la seule raison ?

— S'il y en avait une autre, je vous la dirais ; nous n'en sommes plus à avoir des secrets l'un pour l'autre.

— Voyons, Marguerite, je ne veux pas prendre plusieurs chemins pour en arriver à ce que je veux vous dire. Franchement, m'aimez-vous un peu ? — Beaucoup.

— Alors, pourquoi m'avez-vous trompé ?

— Mon ami, si j'étais madame la duchesse telle ou telle, si j'avais deux cent mille livres de rente, que je fusse votre maîtresse et que j'eusse un autre amant que vous, vous auriez le droit de me demander pourquoi je vous trompe ; mais je suis mademoiselle Marguerite Gautier, j'ai quarante mille francs de dettes, pas un sou de fortune, et je dépense cent mille francs par an, votre question devient oiseuse et ma réponse inutile.

— C'est juste, dis-je en laissant tomber ma tête sur les genoux de Marguerite, mais moi je vous aime comme un fou.

— Eh bien, mon ami, il fallait m'aimer un peu moins ou me comprendre un peu mieux. Votre lettre m'a fait beaucoup de peine. Si j'avais été libre, d'abord je n'aurais pas reçu le comte avant-hier, ou, l'ayant reçu, je serais venue vous demander le pardon que vous me demandiez tout à l'heure, et je n'aurais pas à l'avenir d'autre amant que vous. J'ai cru un moment que je pourrais me donner ce bonheur-là pendant six mois ; vous ne l'avez pas voulu : vous teniez à connaître les moyens, et ! mon Dieu, les moyens étaient bien faciles à deviner. C'était un sacrifice plus grand que vous ne croyez que je faisais en les employant. J'aurais pu vous dire : j'ai besoin de vingt mille francs; vous étiez amoureux de moi, vous les eussiez trouvés, au risque de me les reprocher plus tard. J'ai mieux aimé ne rien vous devoir ; vous n'avez pas compris cette délicatesse, car c'en est une. Nous autres, quand nous avons encore un peu de cœur, nous donnons aux mots et aux choses une extension et un développement inconnus aux autres femmes ; je vous répète donc que de la part de Marguerite Gautier le moyen qu'elle trouvait de payer ses dettes sans vous demander l'argent nécessaire pour cela était une délicatesse dont vous devriez profiter sans rien dire. Si vous ne m'aviez connue qu'aujourd'hui, vous seriez trop heureux de ce que je vous promettais, et vous ne me demanderiez pas ce que j'ai fait avant-hier. Nous sommes quelquefois forcés d'acheter une satisfaction pour notre âme aux dépens de notre corps, et nous souffrons bien davantage quand, après, cette satisfaction nous échappe.

J'écoutais et je regardais Marguerite avec admiration. Quand je songeais que cette merveilleuse créature dont j'eusse envié autrefois de baiser les pieds, consentait à me faire entrer pour quelque chose dans sa pensée, à me donner un rôle dans sa vie, et que je ne me contentais pas encore de ce qu'elle me donnait, je me demandais si le désir de l'homme a des bornes, quand, satisfait aussi promptement que le mien l'avait été, il tend encore à autre chose.

— C'est vrai, reprit-elle; nous autres créatures du hasard, nous avons des désirs fantasques et des amours inconcevables. Nous nous donnons tantôt pour une chose, tantôt pour une autre. Il y a des gens qui se ruineraient sans rien obtenir de nous, il y en a d'autres qui nous ont pour un bouquet. Notre cœur a des caprices ; c'est sa seule distraction et sa seule excuse. Je me suis donnée à toi plus vite qu'à aucun homme, je te le jure ; pourquoi ? parce que me voyant cracher le sang tu m'as pris la main parce que tu as pleuré, parce que tu es la seule créature humaine qui ait bien voulu me plaindre. Je vais te dire une folie, mais j'avais autrefois un petit chien qui me regardait d'un air tout triste quand je toussais ; c'est le seul être que j'aie aimé.

Quand il est mort, j'ai plus pleuré qu'à la mort de ma mère. Il est vrai qu'elle m'avait battue pendant douze ans de sa vie. Eh bien, je t'ai aimé tout de suite autant que mon chien. Si les hommes savaient ce qu'on peut avoir avec une larme, ils seraient plus aimés et nous serions moins ruineuses.

Ta lettre t'a démenti, elle m'a révélé que tu n'avais pas toutes les intelligences du cœur, elle t'a fait plus de tort dans l'amour que j'avais pour toi que tout ce que tu aurais pu me faire. C'était de la jalousie, il est vrai, mais de la jalousie ironique et impertinente. J'étais déjà triste, quand j'ai reçu cette lettre, je comptais te voir à midi, déjeuner avec toi, effacer enfin par ta vue une incessante pensée que j'avais, et qu'avant de te connaître j'admettais sans effort.

Puis, continua Marguerite, tu étais la seule personne devant laquelle j'avais cru comprendre tout de suite que je pouvais penser et parler librement. Tous ceux qui entourent les filles comme moi ont intérêt à scruter leurs moindres paroles, à tirer une conséquence de leurs plus insignifiantes actions. Nous n'avons naturellement pas d'amis. Nous avons des amants égoïstes qui dépensent leur fortune non pas pour nous, comme ils le disent, mais pour leur vanité.

(A suivre).